



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/12
10 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN
PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX
ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par Reporters sans frontières,
organisation non gouvernementale avec statut
consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est circulé
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[25 février 1997]

1. Sur les 185 Etats qui siègent aux Nations Unies, moins d'un tiers respectent réellement la liberté de la presse. D'autres n'hésitent pas à assassiner - ou à faire assassiner - les journalistes qui les dérangent, à emprisonner ceux qui refusent de les servir, à faire taire les médias qui les critiquent. Parmi ces ennemis de la liberté de la presse, Reporters sans frontières a décidé, cette année, de mettre en accusation quatre de ces Etats, qui bafouent, trop souvent en toute impunité, la liberté de la presse : l'Algérie, Cuba, l'Ethiopie et la Turquie.

2. En Algérie, les journalistes sont toujours la cible de la violence : huit d'entre eux ont été tués en 1996, dont trois dans l'explosion d'une voiture piégée placée près de la Maison de la presse, en plein coeur d'Alger. Au total, ils sont 57 à avoir péri depuis mai 1993, souvent tués à l'arme blanche, dans des meurtres attribués aux groupes islamiques armés.

3. De son côté, le pouvoir poursuit sa politique de mise au pas de la presse privée à coups de détentions, d'interpellations, de censures ou de harcèlement judiciaire. L'Etat utilise tous les outils juridiques ou économiques à sa disposition afin de contraindre les derniers titres de la presse privée encore tentés par quelque indépendance à rentrer dans le rang. Il n'hésite pas à s'en prendre aux journalistes en les interpellant ou en les emprisonnant. Outre Abdelkader Hadj Benaâmane, qui travaillait pour l'agence officielle APS, et qui purge une peine de trois ans de prison pour "atteinte à la sécurité de l'Etat", le caricaturiste Chawki Amari a été incarcéré durant un mois pour avoir "brocardé" le drapeau algérien. Son journal, suspendu six mois à cette occasion, n'est pas reparu au terme de cette sanction.

4. En plus de s'appuyer sur un code de l'information qualifié par la profession de "code pénal bis", en 1996, les autorités ont censuré des journaux à sept reprises en vertu de l'arrêté interministériel de juin 1994 portant sur les "informations sécuritaires". Ce texte spécifie que toute nouvelle sur le terrorisme ne peut être divulguée que par l'agence de presse officielle. Des comités de lecture siègent dans les imprimeries depuis février 1996 afin de faire respecter ces mesures de censure. Dans les faits, la censure porte également sur la question des droits de l'homme, comme le montre la saisie de l'hebdomadaire La Nation au mois de mars.

5. Mais les autorités algériennes utilisent également des méthodes plus discrètes pour contrôler la presse. Elles profitent de leur monopole sur l'impression et l'importation de papier pour peser sur les titres privés. Certains ne paraissent plus en raison du refus des imprimeries de les mettre sous presse - officiellement en raison de "problèmes financiers".

6. Au vu du harcèlement judiciaire dont sont victimes les patrons de la presse privée - certains cumulent une vingtaine de poursuites - ces pratiques liberticides semblent promises, malheureusement, à un bel avenir.

7. La liberté de la presse n'existe pas à Cuba. Dans ce pays où les machines à écrire doivent être déclarées, aucun bulletin dissident ne peut circuler : l'équivalent des "samizdats" de l'URSS des années 70 n'a jamais pu voir le jour. Posséder un fax ou un photocopieur peut conduire en prison. Les quelques journalistes indépendants sont victimes d'une répression sans

relâche, accusés d'"association de malfaiteurs", de "propagande ennemie", du crime de "désobéissance" ou encore d'"espionnage".

8. En 1996, les cinq petites agences indépendantes créées en 1995 n'ont cessé d'être harcelées. Deux de leurs fondateurs ont été contraints à l'exil : Rafael Solano, de Habana Press, qui avait auparavant été détenu plus de 40 jours à Villa Marista, quartier général de la sécurité d'Etat, et Roxana Valdivia, de Patria, sommée de choisir entre le départ et la prison. Neuf de leurs confrères ont été détenus plus de 48 heures; 22 interpellations ont également été recensées. D'autres encore sont assignés à résidence. A cela s'ajoutent des perquisitions et le refus opposé à des organisations internationales de défense de la liberté de la presse de rencontrer ces journalistes.

9. L'intimidation des autorités s'est manifestée toute l'année. Quelques exemples. Le 7 mars, Olanca Nogueras, journaliste du Buro de Prensa Independiente de Cuba (BPIC), est interpellé à Cienfuegos par les capitaines Zamora et Del Sol, qui le retiennent six heures avant de le relâcher à 20 kilomètres de la ville. Olanca Nogueras avait diffusé des informations au sujet de la mort des pilotes de deux avions de tourisme abattus par l'aviation cubaine le 24 février. Le 12 juillet, Lázaro Lazo, directeur du BPIC, est gardé à vue pendant deux heures, sous prétexte qu'il n'avait pas sur lui les papiers prouvant qu'il est propriétaire de sa bicyclette. Le 5 octobre, Néstor Baguer, directeur de l'Association de journalistes indépendants de Cuba (APIC), est hospitalisé pour une opération à la hanche due à une agression dont il a été victime en pleine rue en 1995. Les deux agresseurs n'ont pas été identifiés.

10. Le 6 novembre, un officier de la sécurité d'Etat qui se fait appeler "Aramis" avertit Ana Luisa López Baeza, de Cuba Press, que si elle ne cesse pas ses activités de journaliste, sa fille qui a déjà été exclue de l'université en 1995, connaîtra des difficultés. En 1988, Yndamiro Restano Díaz avait créé l'APIC. Il a passé trois ans en prison pour "appel à la rébellion". En septembre 1995, il fonde le BPIC. Autorisé à voyager hors du pays, il se voit interdire de rentrer sous prétexte qu'il a un visa de sortie permanent. Il est aujourd'hui réfugié aux Etats-Unis.

11. L'Ethiopie est le pays d'Afrique qui compte le plus grand nombre de journalistes emprisonnés. Entre 1992 et 1995, près de 150 professionnels des médias ont eu maille à partir avec la justice. En 1996, au moins 30 d'entre eux se sont succédé dans les geôles éthiopiennes. Au 1er janvier 1997, ils étaient 15 responsables de la presse privée à payer de leur liberté l'exercice de leur profession. Parmi eux, seuls quatre ont été condamnés, les autres sont dans l'attente d'un jugement, parfois depuis plus d'un an. Leur crime : avoir rendu publiques des informations relatives à la sécurité du pays ou aux rivalités ethniques.

12. L'Ethiopie est, par ailleurs, l'un des rares pays d'Afrique à pratiquer la torture comme méthode de répression envers les journalistes. Le 1er mars, Iskinder Nega, rédacteur en chef de l'hebdomadaire indépendant Habesha, est enlevé par des policiers armés à son domicile. Il est placé dans un cachot individuel au bureau central d'investigation. Vers minuit, un homme vient le chercher. Aveuglé avec une couverture, il est conduit dans une pièce où

on l'allonge face contre terre; ses bras sont entravés par des fils électriques, tandis qu'un des hommes le maintient en s'asseyant sur lui. Il reçoit alors des coups sur la plante des pieds avec un instrument "dur et souple" qu'il n'arrive pas à identifier. La police nie l'avoir arrêté : le 26 mars, Iskinder Nega est présenté à la cour d'Addis-Abeba par le bureau central d'investigation. Il est inculpé pour "écrits désobligeants à l'encontre du gouvernement et de hauts fonctionnaires". Cette inculpation fait suite à la publication, fin 1995, d'une caricature représentant un homme couché sous le pied du président des Etats-Unis, Bill Clinton. Les autorités ont estimé que la personne à terre représentait le premier ministre éthiopien, Meles Zenawi.

13. En 1996, au moins 209 journalistes ont été interpellés ou incarcérés en Turquie. Au 1er février 1997, 10 journalistes étaient détenus dans les prisons turques pour leurs opinions ou dans le cadre de leur profession; 70 journalistes étaient incarcérés sans que l'on soit en mesure de déterminer la raison exacte de leur détention. La torture demeure courante, particulièrement dans les sections en charge de la lutte antiterroriste qui suivent les collaborateurs des organes de presse prokurdes ou d'extrême gauche. Reporters sans frontières a relevé au moins 31 cas de mauvais traitements ou de tortures appliqués à des journalistes en 1996.

14. Metin Göktepe, battu à mort par des policiers le 8 janvier 1996 à Istanbul, est le vingtième journaliste tué dans l'exercice de sa profession depuis 1988. Une procédure judiciaire a été ouverte contre 11 policiers accusés d'être les auteurs ou les complices de ce meurtre.

15. Reporters sans frontières a recensé 154 cas de violences policières contre les journalistes entre le 1er janvier et le 31 décembre 1996. Sur 109 interpellations (pour une période inférieure ou égale à 48 heures), 53 se sont accompagnées de brutalités. Reporters sans frontières a également dénombré 69 cas d'agressions, de menaces ou de harcèlement au cours de l'année 1996.

16. Des procès ont été organisés contre des journalistes appartenant à au moins 29 médias turcs entre le 1er janvier et le 31 décembre 1996. Durant cette même période, au moins 39 médias ont été suspendus pour des périodes variables (de quelques jours à un mois). Et 53 quotidiens, hebdomadaires ou mensuels ont été saisis en vertu de la législation antiterroriste.
